

garde de mon enfant qui a 23 mois

Par Bibioule, le 22/12/2008 à 16:19

en mettant en place une garde alternée décidée au tribunal, et que je viens par la suite à déménager dans une autre région, quelles seront mes obligations..?

Par jeetendra, le 22/12/2008 à 16:28

bonjour, un mois avant de déménager prévenir l'autre parent par courrier recommandé avec accusé de réception de l'intention, sinon délit de non-représentation d'enfant, cordialement

Par Bibioule, le 22/12/2008 à 16:37

merci de votre réponse!!cordialement